

**Séance du vendredi 26 mai 2023**

Date de la convocation: 12/05/2023

**Membres en exercice : 13**

*L'an deux mille vingt-trois et le vingt-six mai l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Maryline MONTEILLET,*

**Présents : 7**

**Présents :** Maryline MONTEILLET, Annelise MICHEL-GAGNAIRE, Jean-Paul TROUPEL, Patrice COUDON, Simone SALAT, Antoine GENCE, Jacqueline BOULANGÉ

**Votants : 12**

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

**Représentés :** Aurore LEFEBVRE par Simone SALAT, Patrick EVEILLARD par Antoine GENCE, Serge POTEL par Maryline MONTEILLET, Alain PEYROU par Jacqueline BOULANGÉ, Caroline BARRAL-AURATUS par Patrice COUDON

**Excusé :** Jérémy LABRUNIE

**Secrétaire de séance :**

Annelise MICHEL-GAGNAIRE

**DE\_2023\_24 - Objet : Enfouissement du réseau téléphonique à Laveissière.**

Mme le Maire expose aux membres du Conseil municipal que les travaux visés en objet peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d'Énergies du Cantal. Le montant HT de l'opération s'élève à 18 200,00 €.

En application de la délibération du comité syndical en date du 03 décembre 2020, avec effet au 1er janvier 2021, ces travaux ne seront entrepris qu'après acceptation par la commune d'un versement d'un fonds de concours égal à 50% du montant HT de l'opération, soit 9 100,00 € HT :

- premier versement de 4 550,00 € à la commande des travaux
- deuxième versement au décompte des travaux.

Ce fonds de concours entrera dans le calcul de l'assiette de la contribution, en application des règles du Syndicat.

Sur proposition de Mme le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des membres présents ou représentés décide :

- de donner son accord sur les dispositions techniques et financières du projet,
- d'autoriser Mme le Maire à verser le fonds de concours.

Les crédits nécessaires à l'opération sont inscrits au budget 2023.



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

A lacapelle-Viescamp, le 26 mai 2023

Le Maire,

Maryline MONTEILLET

RF Aurillac
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 01/06/2023 015-211500889-20230526-DE_2023_24-DE
Date de l'AR d'annulation: 06/06/2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le <u>06/06/2023</u> et publié ou notifié le <u>07/06/2023</u>
--